

**** *
*
*
*
*
*
*
*
**** *

*
*
*
*
*
*
*
*
*

**** *
*
*
*
*
*
*
*
**** *

CORRESPONDANCE POLITIQUE SUISSE
59e année
Berne, mardi 31 août 1976

POLITIQUE SUISSE

feuille 301/1m

Assurance R.C. véhicules

QUE VOTEREZ-VOUS LE 26 SEPTEMBRE ?

L'article 37 bis, 3e alinéa, proposé pour inscription dans la Constitution par la Fédération suisse du personnel des services publics (VPOD), est conçu en ces termes:

"La Confédération instituera, par la voie de la législation, une assurance fédérale pour la couverture de la responsabilité civile des détenteurs de véhicules à moteur et de cycles".

La situation en 1970

N'étaient les tendances politiques étatistes de la VPOD et ses besoins constants de nouveautés à tout prix pour garder son prestige, on pourrait être tenté d'adhérer à cette démarche prétendant servir les intérêts des usagers "mécanisés" de la route. En effet, l'initiative avait été lancée au moment où l'explosion des charges avait amené les compagnies d'assurance à augmenter sensiblement d'un coup les primes de cette branche. Mais les remous provoqués à l'époque se sont, depuis longtemps, apaisés.

Il faut aussi rappeler qu'au moment du lancement de cette initiative, on se trouvait à la veille des élections fédérales de 1971. De telles circonstances favorisent toujours des démarches de caractère plus douteux que généreux. C'était, pour la VPOD, une fois de plus l'occasion de prendre à partie notre système d'économie libérale. Bien sûr, avec sa doctrine, cette organisation para-politique s'assure des sympathies en dehors de son fief; mais beaucoup de fonctionnaires, même parmi ses membres, se gardent de partager ses tendances et propositions extrémistes.

Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts

Nous sommes aujourd'hui en 1976. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis le début de cette décennie. Dès 1971, une commission d'experts se mit à l'étude du dossier complet de l'assurance responsabilité civile des véhicules; quelques mois après, le Conseil fédéral chargea la Commission suisse des cartels d'examiner les conditions de concurrence et la politique des primes des compagnies d'assurance.

Conclusion des deux commissions: il n'y avait aucune raison de modifier le système actuel; elles rejetaient toute forme possible d'étatisation. Bien plus encore, elles

(suite feuille 302)

Que voterez-vous...(suite)

jugeaient nécessaire l'augmentation des primes, les compagnies ayant des marges de bénéfice sans rapport avec les bruits que l'on avait fait courir. Le gouvernement - qui n'a guère la réputation d'être "capitaliste" - arriva aux mêmes conclusions. Enfin, par 110:32 voix au Conseil national et même à l'unanimité aux Etats, le Parlement recommanda le rejet de l'initiative.

Les citoyens doivent dire ce qu'ils pensent

Mais, naturellement, le peuple et les cantons sont souverains. Or, l'initiative de la VPOD est l'un des deux objets du scrutin fédéral de fin septembre. La plupart des partis se sont déjà prononcés à son sujet; cela ne veut pas tout dire. Mais, à part les socialistes - par solidarité avec la VPOD - et les populistes favorables à toute étatisation, le rejet de l'initiative par les groupements politiques a été si massif, que ses chances de succès en ont encore été diminuées.

A moins qu'elle ne bénéficie d'un nombre toujours trop grand de citoyens croyant qu'on peut se passer d'eux. Or, compter sur les autres, c'est toujours un mauvais calcul; en tout cas en un dimanche de votations! (cps)

de.
